

Questions orales

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime; la motion ne peut donc pas être présentée.

* * *

● (1410)

[Traduction]

LE BUREAU DU PREMIER MINISTRE

L'APPARENTE UTILISATION PAR SON SECRÉTAIRE, M. JACK AUSTIN, AU SUJET D'UNE AFFAIRE D'IMPÔT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Tom Cossitt (Leeds): En conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement, monsieur l'Orateur, je demande à présenter une motion qui se passe de commentaires. Je propose donc, avec l'appui du député de Winnipeg-Sud-Centre (M. McKenzie):

Qu'étant donné les très graves allégations que l'agence Southam News a formulées hier et selon lesquelles M. Jack Austin, principal secrétaire du premier ministre, aurait utilisé le bureau de celui-ci comme centre de rassemblement de données pour contester une réclamation de \$70,000 à titre d'impôt sur son revenu personnel de la part du ministre du Revenu national, faisant notamment figurer le numéro de téléphone du premier ministre et une adresse postale de l'édifice de l'Est du Parlement dans une série de lettres en date du 30 janvier 1975, la Chambre demande qu'une enquête complète soit instituée sur cette affaire et que ledit monsieur Austin soit relevé de ses fonctions ou autrement suspendu jusqu'à ce que les allégations aient été ou non déclarées sans fondement.

M. l'Orateur: Proposée aux termes de l'article 43 du Règlement, la motion ne peut être mise en délibération sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LES DIVERGENCES DE VUES AU SEIN DU CABINET AU SUJET DE L'AUGMENTATION DES SALAIRES ET DE LA COMPÉTITIVITÉ DU CANADA

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre suppléant. J'aimerais qu'il dise à la Chambre qui a exprimé la position du gouvernement, le ministre du Travail quand il a qualifié hier de mythe l'idée que les règlements salariaux trop élevés menacent notre avantage concurrentiel sur les États-Unis, ou le ministre des Finances, qui a dit le 9 mai à Sarnia, et je cite:

Il est évident que notre position concurrentielle est gravement menacée par le fait que depuis une longue période les salaires et traitements

[M. l'Orateur.]

augmentent au Canada à un rythme beaucoup plus rapide qu'aux États-Unis.

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, j'ai pris connaissance des observations faites hier par le ministre du Travail.

M. Stanfield: Je le suppose bien.

M. Sharp: Il n'a pas dit exactement ce que le chef de l'Opposition vient de dire. Il a cité un journaliste, M. McGillivray, qui a signalé que les hausses moyennes de salaires obtenues au Canada sont supérieures de moins de 1 p. 100 à celles qu'ont obtenues les travailleurs américains. Il terminait en disant:

Je pense que le mythe selon lequel les règlements salariaux au Canada sont le double de ceux des États-Unis devrait être relégué aux oubliettes.

On peut différer d'avis sur le fait que les hausses salariales ont doublé ou non. Le ministre du Travail a exprimé des doutes là dessus. Il n'a pas dit que notre position n'était pas devenue moins bonne. Aussi bien le ministre des Finances que moi serions prêts à l'affirmer.

M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, je me permets de citer le texte même de ce que le ministre a dit, comme en fait foi le hansard.

M. Drury: Tout le passage, et non un extrait.

M. Stanfield: Je vais donc citer tout le passage pour la gouverne du ministre des Travaux publics. Le voici:

Je n'ai pas le temps de parler de façon aussi détaillée que je le voudrais du mythe fort répandu selon lequel les augmentations de salaires excessives sont la cause principale de l'inflation, sont deux fois supérieures à la moyenne des hausses accordées aux États-Unis et menacent notre compétitivité par rapport à ce pays.

On peut trouver ce passage à la page 6163. Je demande au premier ministre suppléant si le ministre du Travail se faisait l'écho du gouvernement hier ou si le premier ministre reflétait la position du gouvernement à la première conférence des ministres en avril dernier lorsqu'il a dit: «Dans l'intervalle, nos industries connaissent des augmentations salariales deux fois plus élevées que celles des industries américaines».

M. Sharp: Sans aucun doute, le premier ministre parlait au nom du gouvernement.

Des voix: Oh!

M. Stanfield: Je ne sais pas ce que cela fait au ministre du Travail mais j'aimerais savoir en quoi cela touche le programme gouvernemental de recherche d'un consensus. J'aimerais demander au premier ministre suppléant si son gouvernement est en mesure de présenter un programme de recherche d'un consensus aux Canadiens puisqu'il y a absence d'unanimité au sein du gouvernement.

M. Sharp: Le gouvernement appuie entièrement le ministre des Finances et le ministre du Travail...

Des voix: Oh, oh!

M. Hees: ... ainsi que tous les autres points de vues exprimés par les membres du Cabinet.

M. Sharp: ... tous les deux ont pressé le patronat, les syndicats et les citoyens en général de se restreindre.